

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 03 avril 2013 dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la présidence du Président de la République par intérim, le Professeur Dioncounda TRAORE.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté un projet de texte ;
- entendu une communication et
- procédé à des nominations.

### **AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES**

**Sur présentation du ministre de l'Élevage et de la Pêche, le Conseil des Ministres a adopté un projet de loi portant création du Centre de Conservation, de Multiplication et de Diffusion du Bétail Ruminant Endémique de Madina Diassa (CCMD/BRE).**

Dans le cadre de la politique nationale de développement de l'élevage, le Gouvernement a mis l'accent sur la sélection, la conservation et la diffusion des races autochtones constituées en grande partie par le bétail ruminant endémique représenté par la race bovine N'Dama, la race ovine Djallonké et la chèvre naine du sud.

En vue d'améliorer la productivité de ces races et leur patrimoine génétique, notre pays a mis en œuvre, l'Opération N'Dama Yanfolila et mené plusieurs activités de conservation dans le cadre de l'opération «Création d'un Berceau de la Race Bovine N'Dama à Yanfolila» ainsi que le développement de l'élevage de petits ruminants.

Il s'agit par l'adoption du présent projet de loi, d'ériger l'Opération initiée en 1991 à Yanfolila en Centre de Conservation, de Multiplication et de Diffusion du Bétail Ruminant Endémique de Madina Diassa en vue de prendre en

charge d'autres espèces de ruminants endémiques en plus de la race bovine N'Dama.

Le Centre qui sera un service rattaché aura pour mission l'amélioration de la production et de la productivité, la conservation, la multiplication, la diffusion et la promotion du bétail ruminant endémique. Il permettra le maintien d'un noyau d'animaux sélectionnés qui servira de gènes améliorateurs en milieu paysan et contribuera à résoudre le problème de la conservation des semences animales sélectionnées.

La création du Centre de Conservation, de Multiplication et de Diffusion du Bétail Ruminant Endémique de Madina Diassa s'inscrit dans le cadre de l'exécution du volet Mali du Projet sous régional de Gestion du Bétail ruminant Endémique, à l'instar du Centre de Recherche Zootechnique de Kolda pour le Sénégal, du Centre de Recherche Zootechnique de Bakau/Banjul pour la Gambie et des Centres d'Appui à l'Elevage de Boké et Famoïla pour la Guinée.

## **AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES**

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes.

### **AU TITRE DE LA PRIMATURE :**

- **Conseiller technique du Secrétaire général du Gouvernement :**

Monsieur Salifou DIABATE, Administrateur civil.

### **AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS :**

- **Haut Fonctionnaire de Défense auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale :**

Général de Brigade Mamadou Lamine BALLO.

- **Haute Fonctionnaire de Défense auprès du Ministère du Commerce et de l'Industrie :**

Colonel-major Abdoulaye SAMPANA.

- **Haut Fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Poste et des Nouvelles Technologies :**

Colonel Zanga DEMBELE.

**AU TITRE DU MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME :**

- **Conseiller technique :**

Monsieur Moussa DIALLO, Ingénieur des Eaux et Forêts.

- **Directeur général du Centre de Développement de l'Artisanat textile :**

Monsieur Tidiani DIARRA, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie Rural.

- **Inspecteur en Chef adjoint à l'Inspection de l'Artisanat et du Tourisme :**

Monsieur Diadié Hama SANGHO, Professeur principal de l'Enseignement secondaire.

**AU TITRE DU MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'ENFANT :**

- **Chargé de mission :**

Docteur DIALL Boubou Gouro, Médecin.

**AU TITRE DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE :**

- **Chargé de mission :**

Madame Lalla KHADEIJA, Sociologue.

**AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS**

**AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE  
L'ASSAINISSEMENT :**

**Le Conseil des Ministres a été informé de la tenue, le 10  
avril 2013, à N'Djamena, du deuxième sommet des Chefs  
d'Etat et de Gouvernement de l'Agence Panafricaine de la  
Grande Muraille Verte.**

L'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte est une organisation interétatique conçue sous l'égide de l'Union Africaine et de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens CEN-SAD chargée de la coordination et du suivi de la réalisation des actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte.

Le 2<sup>ème</sup> sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de cette Agence, prévu à N'Djamena le 10 avril 2013 se penchera sur les actions à entreprendre pour dynamiser l'Initiative de la Grande Muraille Verte et renforcer l'Agence en moyens humains, techniques et financiers. Il examinera également les questions relatives à l'adhésion d'autres pays.

**Bamako, le 03 avril 2013**

**Le Secrétaire General du Gouvernement,**

**Mme DIAKITE Fatoumata N'DIAYE  
Officier de l'Ordre National**

